



DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

**DÉCISION N° 0-51541-2007/DEF/DPMM/SICM/OFF portant abrogation de textes.**

*Du 31 juillet 2007*

NOR D E F B 0 7 5 1 7 6 8 S

---

*Textes abrogés :*

Circulaire n° 386/DEF/DPMM/SICM/OFF du 24 avril 2003 (BOC, p. 3840 ; BOEM 321).

Circulaire n° 371/DEF/DPMM/SICM/OFF du 29 avril 2004 (BOC, p. 2832 ; BOEM 321).

Circulaire n° 259/DEF/DPMM/SICM/OFF du 15 avril 2005 (BOC, p. 2831 ; BOEM 321).

*Référence de publication :* BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 17.

---

Les textes mentionnés ci-dessous sont abrogés :

Circulaire n° 386/DEF/DPMM/SICM/OFF du 24 avril 2003, relative à la préparation par correspondance des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, en 2004 (BOC, p. 3840 ; BOEM 321).

Circulaire n° 371/DEF/DPMM/SICM/OFF du 29 avril 2004, relative à la préparation par correspondance des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, en 2005 (BOC, p. 2832 ; BOEM 321).

Circulaire n° 259/DEF/DPMM/SICM/OFF du 15 avril 2005, relative à la préparation par correspondance des concours d'admission à l'école militaire de la flotte, en 2006 (BOC, p. 2831 ; BOEM 321).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2e classe ,  
sous-directeur de la sous-direction « compétences » ,*

Olivier MOITTIÉ.